# Réunion DUP Association ASALEE

Réunion du 22 Janvier 2015

**Présents** 

Mr GAUTIER Jean Président

Me ABDOU Karine Titulaire et déléguée syndical

Me GEORGET Sarah Titulaire

Me PACAUD Corinne Titulaire

Mr DERVILLE Amaury invité par Mr GAUTIER

Excusée

Me FUMERON Aude suppléante

Me CAROF Marie suppléante

Me BEAUVALLET Claire Odile suppléante

La séance est ouverte à 08h30 par Monsieur le Président GAUTIER Jean

Le secrétariat est assuré par Me PACAUD Corinne

Relecture du précédent PV qui sera remis en lecture à la prochaine réunion

Lecture des questions

### 1- La diffusion des informations : La création d'un blog

Ce blog permettra l'archivages des PV des réunions et de documents officiels (grille de salaire, grille des primes, règlement intérieur etc.. ) et ainsi assurer leur diffusion auprès des salariés de l'association.

Ce blog permettra aussi de créer un forum d'échange et de discussion entre les salariés de l'association ASALEE

L'hébergeur : pour reste simple dans un premier temps, l'hébergement est sous la responsabilité de l'association d'ASALEE (possédant l'annuaire des infirmières), la gestion et l'éditorial en revient à la DUP .Ne seront habilité à y accéder que les infirmières salariés par un système d'accès sécurisée.

Le site doit rester simple pour être duplicable dans l'avenir pour les infirmières libérales

La création chez un hébergeur extérieur (type Wordpress par exemple) a été évoqué mais l'accès sécurisé au site reste un peu fiable, qui va gérer l'annuaire des infirmières salariés

Ce site pourra évoluer en fonction des besoins futurs

#### 2- Le Local

Du fait de la structure d'ASALEE un local fixe ne peut être attribué, la solution est de se réunir à Châtillon puisque un bureau est libre pour l'instant, il y a la maison des associations à Niort.

#### 3- La conservation des documents

Conserver une trace papier et stocker dans un boite fermée

#### 4- Les primes

### Projection d'un document

Chaque infirmière est rémunère en fonction de son ancienneté de diplôme (mois et année d'obtention) et de son mois d'entrée dans l'association (se référer au document annexe)

La création des primes exceptionnelles à été préfère à la création d'infirmières coordinatrices ou d'animatrice de secteur, ces primes sont de 5% (pour une mission) et de 8.75% (pour deux missions) afin de permettre au plus grande nombre de s'invertir.

Les personnes intervenants auprès de la cellule vigilance déclenche aussi la prime exceptionnelle.

Cette prime est calculée sur le salaire brut

#### 5-Formation

Les réunions de secteur (qui se tiennent environ toutes les 6 semaines) reste une priorité pour la formation

Au cours de ces réunions qui se déroulent en deux temps (un temps de formation continue et un temps de cas concret) des réponses à des questions précises et ponctuelles peuvent être apportées.

Sur le temps de formation continue peuvent intervenir un intervenant extérieur peux intervenir (médecins ASALEE , ou une infirmières ayant plus d'expériences professionnelles dans un domaine) ou les infirmières peuvent se déplacer pour rencontrer des professionnelles

Sur des formations d'ordre plus générale comme par exemple les risques cardio-vasculaires des formations sur un ou deux journées vont être à l'étude (délai de mis e en place 6 mois )

Dans un premier temps la DUP va faire remonter les demandes des régions par l'intermédiaire des réunions de secteurs

## PV Réunion DUP du 22 Janvier 2015

Fin de séances à 9h45

Prochaine réunion le 12 Mars 2015 à 9h30 à Châtillon sur thouet